



# Jean-Gilles QUENTRIC

Successeur de  
Maîtres COLCANAP et DAVEAU  
5 rue Colbert  
B.P. 41043  
29210 BREST cedex 1  
Tél : 02.98.44.31.29  
Fax : 02.98.80.33.01  
Email : [etude.quentric@notaires.fr](mailto:etude.quentric@notaires.fr)

Service immobilier :  
Tél : 02.98.80.06.37

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Par mail : [etude.quentric@notaires.fr](mailto:etude.quentric@notaires.fr)
- Par téléphone : 02.98.44.31.29

### **1. Concernant le défunt :**

- La photocopie de l'acte de décès remis par la mairie ou les pompes funèbres.
- L'original du livret de famille.
- La copie de son contrat de mariage ou de son Pacs.
- La copie de l'acte de changement de régime matrimonial.
- La copie du jugement de séparation de corps ou de divorce.
- L'original de son testament.
- La copie de la donation entre époux.

### **2. Concernant le patrimoine du défunt et de son conjoint :**

- La copie des donations et des dons manuels consentis par le défunt.
- La copie des titres de propriété des biens immobiliers (reçus par donations ou succession ou acquisition) au nom du défunt ou avec le conjoint vivant.
- La copie des baux si immeubles loués.
- Le RIB de chaque compte et/ou établissement financier du défunt et du conjoint si mariage sous le régime de la communauté réduite aux acquêts ou communauté universelle
- La liste des établissements financiers si prêts en cours au nom du défunt et/ou avec le conjoint.
- La liste des contrats d'assurance vie du défunt et du conjoint.
- La liste des caisses de retraite du défunt.
- Les aides sociales perçues.
- La liste des mutuelles du défunt.
- Les dernières factures dues au décès.
- Les impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation, Impôt sur le Revenu, Impôt sur la fortune immobilière).
- La photocopie de la carte grise du ou des véhicule(s)
- Les donations antérieures effectuées par le défunt.
- Les biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation (immeuble ou somme d'argent pour calcul de récompenses).
- Si second décès : copie de la convention de quasi usufruit régularisée au 1<sup>er</sup> décès (ou copie de la déclaration de succession ).

*étude fermée le Samedi*

### **3. Concernant chaque héritier :**

- La liste des héritiers et légataires (Nom, Prénom, adresse, profession, date de naissance, lieu de naissance, date et lieu de mariage ou pacs.)
- Le RIB de chaque héritier ou légataire.
- La copie du livret de famille de chaque héritier, légataire ou héritier décédé.

### **4. Concernant le fonds de commerce :**

- Le titre de propriété.
- L'extrait de KBIS.
- Le numéro d'immatriculation à l'INSEE.
- Le numéro des polices d'assurance (Nom et adresse de la compagnie ou du courtier).
- La copie du bail des locaux.
- Le chiffre d'affaire et les bénéfices des trois dernières années.
- Le contrat de location et de gérance.
- L'inventaire du matériel.